

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT #367-06

SÉANCE RÉGULIÈRE DE 2007

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, les sessions ordinaires ou générales du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à moins qu'il n'en soit autrement réglé par ce conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour l'année 2007 de déplacer les sessions ordinaires pour répondre à la disponibilité des membres du conseil municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 6^{es} novembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzan Turpin

QUE le règlement portant le numéro 367-06 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement qui ordonne, décrète et statue comme suit :

ARTICLE 1 Les sessions ordinaires ou générales du conseil sont tenues les jours, dates et heures suivants :

Lundi le 8 janvier 2007	19h00
Lundi le 5 février 2007	19h00
Lundi le 5 mars 2007	19h00
Lundi le 2 avril 2007	19h00
Lundi le 7 mai 2007	19h00
Lundi le 4 juin 2007	19h00
Lundi le 2 juillet 2007	19h00
Lundi le 6 août 2007	19h00
Mardi le 4 septembre 2007	19h00
Lundi le 1 ^{er} octobre 2007	19h00
Lundi le 5 novembre 2007	19h00
Lundi le 3 décembre 2007	19h00


ARTICLE 2 Les sessions ordinaires ou générales du conseil sont prévues à la Mairie de Plaisance, sis au 274 de la rue Desjardins à Plaisance, Québec et qu'advenant un manque d'espace disponible pour l'assistance, ladite rencontre sera déplacée au 281, rue Desjardins;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION :
ADOPTION À LA SÉANCE DU :
PUBLICATION :

6 novembre 2006
4 décembre 2006
5 décembre 2006


Paulette Lalonde
Maire


Anick Tourangeau
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière
par intérim